

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 29 FÉVRIER ET 1ER MARS 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACQUISTU DI L'ANZIANU CUNVENTU DI I FRANCISCANI
DI PEDICROCE DETTU "CUNVENTU D'OREZZA"**

**ACQUISITION DE L'ANCIEN COUVENT DES
FRANCISCAINS DE PEDICROCE DIT "COUVENT
D'OREZZA"**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le couvent d'Orezza, couvent de franciscains, construit au XVII^{ème} siècle, est l'un des grands symboles de notre histoire et de notre patrimoine communs. Une histoire qui a vu la Corse rayonner et illuminer l'Europe, en inventant un système politique démocratique à l'époque des monarchies de droit divin. La première pierre de cette époque fondatrice a été posée au sein du couvent d'Orezza.-

Pendant les révolutions de Corse, entre 1729 et 1769, il accueille en effet de nombreuses assemblées politiques.

En 1731, c'est au Couvent d'Orezza que des théologiens décrètent le caractère « saint et juste » de la révolte de la Corse contre Gênes.

Mais c'est surtout en son sein qu'en 1735, les chefs de l'insurrection corse dont Ghjacintu Paoli, le père de Pasquale, proclament l'indépendance de la Corse, placent le peuple corse sous la protection de l'Immaculée Conception et auraient adopté le *Dio Vi Salvi Regina* comme hymne national.

En 1790, la *cunsulta generale* y accorde enfin les pleins pouvoirs civils et militaires à Pasquale Paoli, qui se voit proclamé « Babbu di a Patria ». Napoléon Bonaparte aurait également assisté à cette assemblée.

Fort de cette histoire et de cet héritage, le Conseil exécutif de Corse a fait le choix de créer l'itinéraire *Strada Paolina* et d'investir en conséquence dans les monuments qui composent cette *strada*, comme le Couvent Saint François de Merusaglia par exemple.

Cet itinéraire pédagogique et touristique répond à trois objectifs fondamentaux : une lecture historique et patrimoniale à l'attention des Corses, une valorisation touristique vertueuse et une dynamisation de l'économie des villages de l'intérieur et de la montagne, en mettant l'accent sur l'artisanat et les producteurs.

Le lancement de cet itinéraire historique, le 31 mai 2023, au couvent d'Orezza, par le Président du Conseil exécutif de Corse, la Présidente de l'Assemblée de Corse, la Conseillère exécutive déléguée à la culture, au patrimoine, à l'éducation et à la formation, et le Président délégué du Comité de Massif, a été l'évènement fondateur de cette stratégie axée sur le patrimoine, visant à redynamiser le centre de l'Île autour de la figure de Pasquale Paoli, dont l'année 2025 verra célébrer le tricentenaire de la naissance.

Le Conseil exécutif de Corse souhaite à ce titre faire du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, le 6 avril 2025, un évènement exceptionnel. En effet, en quelques

années de gouvernance, l'action de Pasquale Paoli a marqué le XVIII^{ème} siècle. À la fois chef de guerre, homme politique et philosophe, son œuvre fut immense et nous souhaitons qu'elle perdure encore de nos jours en nous attelant à défendre les valeurs d'humanisme, de tolérance, de progrès qui furent les siennes et qui guident chaque jour l'action du Conseil exécutif de Corse.

U Cunventu d'Orezza, une histoire patrimoniale forte

Le couvent des Franciscains de Pedicroce, dit « couvent d'Orezza », a été construit au 17^{ème} siècle, à l'emplacement d'un établissement plus ancien, édifié semble-t-il en 1485. Au milieu du 18^{ème} siècle des travaux d'agrandissement sont entrepris et l'ensemble conventuel acquiert alors sa forme définitive, imposante et homogène. Un autel latéral, daté de 1769, rappelle cette importante campagne de travaux. La tour-clocher est également datable de cette période.

À l'intérieur, les vestiges des anciens autels latéraux, réalisés en stucs peints polychrome, sont caractéristiques des autels baroques de Castagniccia. Ils sont attribués à Ignazio Saverio Raffalli, issu d'une « dynastie » de *maestri stuccatori* originaires de Pedicroce. Cette famille tient une place prépondérante dans l'histoire de l'art de la Corse du début du 18^{ème} siècle jusqu'au 3^{ème} quart du 19^{ème} siècle. Les Raffalli ont été à l'origine d'une véritable école de peintres stucateurs exclusivement insulaires qui reprit, adapta et exalta pendant près de deux siècles des formes d'un art baroque corse unique dont Ignazio Saverio incarne la figure majeure. L'église du couvent abriterait sa sépulture, sous les décombres de la voûte effondrée.

L'ensemble est devenu propriété privée au 19^{ème} siècle.

En 1943, l'explosion d'un dépôt de munitions a considérablement endommagé l'édifice.

Longtemps resté dans l'indivision, le couvent d'Orezza souffre de plusieurs décennies d'abandon et d'un état de ruine avancé qui menace de disparition ce lieu emblématique des révolutions de Corse, lequel présente malgré l'absence de protection au titre des monuments historiques une valeur patrimoniale exceptionnelle et incontestable.

Un important travail de restauration à entreprendre

Les voûtes et toitures des bâtiments conventuels et de l'église sont totalement effondrées. Cependant, les vestiges encore en place, bien que considérablement fragilisés confèrent à ce monument devenu repère dans le paysage et symbole sa silhouette caractéristique et immédiatement identifiable.

Les structures, partiellement ruinées, sont intrinsèquement instables et le processus de dégradation continue de s'accroître au fil du temps. Le clocher présente un équilibre structurel précaire et de ce fait une menace réelle d'effondrement que seule une importante campagne de travaux de consolidation pourra endiguer.

En 2018, le rapport de l'expert auprès du tribunal administratif de Bastia a établi un bilan des désordres affectant l'édifice et a conclu à un état de péril permanent, recommandant en conséquence une interdiction totale de l'accès au site et de réaliser les travaux de consolidation nécessaires, évalués alors à 1 300 000 € par les

services de la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, ou, à défaut, de démolir partiellement l'édifice.

Plusieurs initiatives et visites de terrain pour rencontrer les élus, la population et les propriétaires, ont été organisées ces dernières années par le Conseil exécutif de Corse, en présence des services de la Collectivité de Corse compétents.

Après une première négociation avec les héritiers, une collaboration visant à accélérer la maîtrise publique foncière du site pour envisager sa sauvegarde et sa mise en valeur, a été engagée entre la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse et la commune de Pedicroce, compétente pour déclencher une procédure de bien vacant sans maître.

En décembre 2020, la commune a sollicité le GIRTEC qui a identifié, en février 2021, le couvent d'Orezza comme bien sans maître, et a entamé la procédure correspondante afin d'aboutir à son inscription dans le domaine communal.

Le retour favorable des services de l'Etat n'est intervenu que le 11 octobre 2023, avec un délai de recours courant jusqu'au 12 décembre 2023.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, par courrier en date du 11 décembre 2023, a réaffirmé au Maire de Pedicroce la volonté de la Collectivité de Corse de prendre en pleine propriété ce bâtiment afin d'engager les études et travaux nécessaires.

La commune de Pedicroce a ainsi pu délibérer le 11 janvier 2024, en faveur d'une vente à la Collectivité de Corse du couvent figurant au cadastre de la commune de Pedicroce section C parcelle n° 5 pour une contenance de 22 ares et 69 centiares au prix de deux mille deux cent soixante-neuf euros (2 269 €). Ces crédits seront imputés sur le programme 4411 et engagés sur l'affectation 4411P022 dédiée aux études préalables portant sur le couvent d'Orezza.

Une étude de diagnostic déjà lancée

Afin d'optimiser les délais et d'accélérer le passage à la phase opérationnelle, la Direction du patrimoine a, en décembre 2023, assisté la commune pour le lancement de l'étude de diagnostic préalable à la consolidation du couvent, attribuée au groupement dirigé par le studio PIA, architecte du patrimoine.

L'objectif de cette étude est de :

- Dresser le bilan complet des désordres affectant l'édifice comprenant l'analyse des processus de dégradation en cours et les méthodes de restauration préconisées ;
- Définir d'un programme de restauration et consolidation prioritaire assorti d'une estimation financière et d'un calendrier prévisionnel des travaux à prévoir, qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et sous la maîtrise d'œuvre d'une équipe pluridisciplinaire présentant des compétences avérées dans le domaine de la restauration du patrimoine et des monuments historiques.

Le coût de cette étude, évaluée à 33 790 € HT, fera l'objet d'une subvention de la Collectivité de Corse à hauteur de 80 %, soit 27 032 €. Les 6 758 € restant à la charge de la commune pourront facilement être récoltés grâce à une opération de

mécénat s'appuyant sur la Fondation du patrimoine. L'étude pourra ainsi être réalisée avant l'aboutissement du processus de maîtrise foncière, de façon à ce que, si l'Assemblée de Corse se prononce favorablement, la phase opérationnelle puisse débuter dès que le bien sera devenu propriété de la Collectivité de Corse. Ces crédits seront imputés sur le programme 4411 et feront l'objet du premier rapport d'individualisation présenté en 2024 au titre de l'aide au patrimoine.

Une fois les travaux de consolidation achevés et l'édifice sauvegardé sur le plan structurel, une seconde phase de travaux consistera en une mise en valeur du site selon un projet à construire en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Le coût global de ces opérations de sauvegarde et de mise en valeur devrait s'élever entre 3 et 4 millions d'euros.

Ces investissements s'inscriront bien évidemment dans le cadre du projet global de la Strada Paolina.

À travers cette politique ambitieuse, le Conseil exécutif de Corse souhaite dynamiser la Castagniccia, et plus largement les territoires de l'intérieur et de montagne, en se tournant notamment vers les écoles, collèges et lycées. L'objectif étant une réappropriation globale de notre histoire, de notre culture, de notre langue et de notre patrimoine, à travers notamment la sensibilisation des scolaires.

En conséquence, considérant l'ensemble des éléments ci-dessus exposés, je vous propose de bien vouloir approuver l'acquisition par la Collectivité de Corse de l'ancien couvent des Franciscains de Pedicroce dit « couvent d'Orezza » au prix de deux mille deux cent soixante-neuf euros (2 269 €) et de m'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Collectivité de Corse les actes relatifs à ce de transfert de propriété qui sera diligenté par le service compétent de la Collectivité en matière de procédure notariée, à savoir le service de gestion domaniale administrative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Vue du couvent en 2017 – Collectivité de Corse



Vue du couvent avant destruction partielle, début XXe – Collectivité de Corse, service inventaire



Vues aériennes du couvent– Collectivité de Corse, service de l'inventaire



Vue intérieure de l'église et des bâtiments conventuels – Collectivité de Corse